

# COMMUNE DE CHABANAIS

---

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### Réunion du 22 février 2021

Présents : MMES BUHAJ Marie-Josèphe, DUFRONT Marie-Chantal, FAGES Marie-Philippe, MAHE Catherine, POINET Marie-Claude, SENTUC Karine, VALLADEAU Martine, VIGNAUD Ginette.

MM. BARON Claude, BERNARD Axel-Romain, BIGOT Pascal, BOUTANT Michel, CREMOUX Yvon, DELAHAYE Vincent, DELIAS José, LOISEAU Stéphane, QUINTANE Eric.

Excusées : MMES DE SOUSA DA SILVA Angélique, HEBRE Emmanuelle.

Pouvoirs : MME DE SOUSA DA SILVA Angélique à Monsieur QUINTANE Eric,  
MME HEBRE Emmanuelle à Monsieur BOUTANT Michel.

Secrétaires de séance : MMES MAHE Catherine et VIGNAUD Ginette.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion (2 contre, 1 abstention, 16 pour), aborde l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

### **I. CREATION DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS**

Trois postes d'agent technique territorial à titre non permanents ont été renouvelés à l'unanimité :

- a) 27 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- b) 35 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 décembre 2021,
- c) 35 heures hebdomadaires du 10 février 2021 au 31 décembre 2021.

### **II. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE POUR LE REMPLACEMENT ET/OU LE RECRUTEMENT D'UN(E) SECRETAIRE GENERAL(E)**

En vue du recrutement d'un(e) secrétaire général(e), une convention est passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Une formule clés en main à 1 500 €. Adopté à l'unanimité.

### **III. TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**

En raison de la suppression de la taxe d'habitation, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux Communes. Le taux de cette dernière étant de 22,89 %, il s'ajoute au taux communal de 18,09 %, passant ainsi à 40,98 %. Adopté à l'unanimité.

### **IV. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

La Commune devant procéder à des travaux de couverture sur la salle des fêtes, l'ancienne perception, l'office de tourisme et le logement des écoles, rue de La Quintinie pour un montant de 60 697,00 € HT (nombreuses tuiles fissurées suite à l'orage de grêle du 4 juillet 2018), il est sollicité de l'Etat une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à 40 %. 1 abstention, 18 pour.

### **V. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL SITUE 8 RUE MAURICE FAURISSON AU BENEFICE DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR UNE PERIODE DE 6 ANS**

Le montant du loyer sera pris en charge par la Commune (250 €/mois), l'assurance et toutes les autres dépenses seront à la charge du preneur (eau, gaz, électricité, téléphone, enlèvement des ordures ménagères). 1 abstention, 18 pour.

### **VI. CONVENTION POUR LE PRET D'UN VEHICULE FLOQUE PUBLICITAIRE**

Une convention sera passée entre la Commune et la Société INFOCOM pour le prêt à titre gratuit pour une durée de 4 ans d'un véhicule floqué (porteur d'annonces publicitaires) qui sera attribué au garde-champêtre (Kangoo 5 places). 1 contre, 18 pour.

## VII. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES AGRICOLES ENTRE LA SAFER ET LA COMMUNE

En raison de la prochaine cessation d'activité de Monsieur Vincent DELAHAYE, il est passé convention de mise à disposition de 5 parcelles de terres agricoles qu'il exploite actuellement pour un total de 7 ha 15 a 58 ca au prix de 5 quintaux de blé/ha/an (parcelles cadastrées section A n° 512, A n° 642, A n° 643, A n° 328, AD n° 107). Monsieur DELAHAYE se retire et ne participe ni à la discussion, ni au vote. Adopté à l'unanimité.

## VIII. ADHESION 2021 AU CRER (CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES)

La Commune cherchant à diminuer son empreinte carbone et souhaitant recourir aux énergies renouvelables sur ses bâtiments, elle souhaite adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables pour être conseillée, guidée, orientée dans son choix, pour un coût annuel de 300 €. Adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES DIVERSES

- Suite à l'incendie d'une grange aux « Petites Duges » est évoquée la question du manque d'un point d'eau à la limite des commerces de Chassenon et Chabanais (les Duges, Masferrand, Bellevue) ainsi qu'à la Tuilière et Savignac.
- Des travaux de curage ont été effectués sur la canalisation obstruée des eaux pluviales recueillies Chemin des Bouvières, Maison de Santé et traversant une propriété privée.
- Les volets roulants de l'école primaire seront posés au mois d'avril pendant les vacances scolaires.
- Le rond-point de Chassat va faire, en 2021, l'objet d'un aménagement végétal. Des chênes verts ont déjà été plantés. La silhouette en corten de Jean-Baptiste de la Quintinie y sera dressée pour un coût de 1 804,00 €.
- Plantation de 2 cerisiers fleurs pleureurs et 2 tilleuls autour du Monument aux Morts.
- Les fontaines de la rue Souchet sont à nouveau en eau.
- La Poste a informé la Mairie qu'à compter du mois de juin, la distribution du courrier s'étendra à l'après-midi en raison d'une livraison plus tardive du courrier (8h30 au lieu de 6h).
- Enedis va procéder en 2021 au changement de ses compteurs au profit des compteurs dits « Linky ».
- Avec Viltais, association accompagnant les réfugiés d'origine soudanaise et centre-africaine dans notre Commune, et les services du Département, une réflexion est engagée sur leur place, leur intégration et leur devenir.
- La Commune maintient son inscription au label village étape.
- Une filiale de la Société EIFFAGE a fait l'acquisition fin 2019 du moulin et souhaite remplacer en 2022 les turbines actuelles (251 Kw) par 2 turbines immergées en plus puissantes (932 Kw). Ces travaux s'accompagneraient à la demande de la Commune d'un aménagement paysager, de la création d'une passe à poissons, d'une embarcadère pour canoës.
- La Société GSM (Granulats, Sables, Minéraux) souhaite mettre à l'étude l'éventuelle exploitation d'une carrière de diorite sur un secteur compris entre la déviation et le Figuier.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) tend la main aux étudiants et apprentis de la Commune en difficultés financières en raison de la COVID en leur octroyant une aide d'urgence sur dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Les secrétaires

Ginette VIGNAUD Catherine MAHE



Michel BOUTANT.